

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



LE GROUPE M6 ET BOUYGUES TELECOM SIGNENT UN ACCORD DE DISTRIBUTION

Le Groupe M6 annonce la signature d'un accord pour la distribution de ses chaînes et de leurs services associés auprès des abonnés Bouygues Télécom.

Cet accord porte sur la distribution de l'ensemble des chaînes du Groupe M6, ainsi que les services non linéaires associés à ces chaînes. Il permettra en outre à l'ensemble des clients de Bouygues Télécom de bénéficier de services et fonctionnalités enrichis autour des programmes du Groupe M6 :

- des fenêtres de diffusions étendues pour les services de replay et de nombreux programmes supplémentaires à la demande ;
- des programmes en avant-première de leur diffusion TV ;
- des fonctionnalités innovantes et avancées qui permettront le lancement de nouveaux services par Bouygues Télécom en association avec les chaînes du Groupe M6 comme le start over ⁽¹⁾ ou le cast ⁽²⁾ et bien d'autres encore.

Le Groupe M6 et Bouygues Télécom ont par ailleurs convenu de collaborer pour le développement de solutions de publicité adressée et enrichie sur les services M6.

(1) Possibilité de revenir au début du programme pendant sa diffusion linéaire

(2) Possibilité de diffuser les programmes sur l'écran de TV via le mobile ou la tablette

Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2018

CONTACT PRESSE

Corporate GROUPE M6 : Anne-Sophie Aubrée / 01 41 92 66 22 / asaubree@m6.fr



CONTINUONS DE GRANDIR ENSEMBLE